

2023/311

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE**OBJET :****22FS05 – ACQUISITION D'ENGINS TECHNIQUES - MODIFICATION DE CONTRAT N°1 -**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1, R. 2194-2 relatif aux modifications de contrat ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 précité ;

Vu la décision 2022/262 du 16 juin 2022 attribuant le lot 2 « Fourgon avec hayon » du marché d'acquisition d'engins techniques à la société DARRIGRAND SAS;

Vu le montant initial de reprise de l'ancien véhicule, immatriculé 6441-QY-40, pour 1 000 euros (reprise prévue au marché)

Considérant que l'état du véhicule repris est plus dégradé que lors de la signature du marché initial, et qu'il est donc nécessaire de revoir le montant de la reprise à 750 euros

Considérant la nécessité de prendre en compte cette modification de contrat avec l'entreprise DARRIGRAND SAS,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer la modification de contrat avec un montant de reprise du véhicule immatriculé 6441-QY-40 à 750€.

Le montant initial du marché n'est pas impacté puisqu'il s'agit uniquement d'une recette à la baisse.

Les autres dispositions contractuelles restent inchangées.



Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L'entreprise concernée

Fait à Tarnos, le 19 juin 2023

Publié sur le site Internet de la Ville le 26/06/2023



Le Maire de Tarnos
Jean-Marc LESPADÉ